



REGLES LOCALES

Les présentes règles locales spécifiques annulent et remplacent les autres règles locales éditées précédemment.

Elles complètent les règles locales permanentes des Epreuves Fédérales.

1-HORS LIMITES

- Les hors limites sont définis par tous murs, clôtures ou piquets blancs
- Lorsqu'elles sont présentes les clôtures électriques définissent le hors limite
- Si elles interfèrent avec le stance du joueur les clôtures électriques deviennent « obstructions inamovibles » (dégagement sans pénalités)
- Le fairways du trou n°1 est hors limite lorsque le joueur joue le n°7.

2-OBSTACLES D'EAU = ZONE A PENALITE

- Trou n°10 sur toute la longueur du trou, toute balle ayant franchi les piquets rouges le long du parc du château est considérée en Zone à pénalité rouge.

3-TERRAIN EN REPARATION

- Toutes zones délimitées par des piquets bleus
- Les traces profondes avérées, laissées sur le parcours par les engins d'entretien
- Les drains effondrés et/ou gravillonnés
- Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique
- Les ravines dans les bunkers.

4-PARTIE INTEGRANTE DU PARCOURS

- Les grosses pierres derrière les greens du 2, du 14 ainsi que sur le massif sur la gauche du 17.

5-OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les chemins gravillonnés ou en revêtement artificiel
- Le puits du 14
- les couvercles de footgolf.

6-LIGNES ELECTRIQUES ET PYLONES

- Si la balle heurte une ligne électrique aérienne le coup est annulé et une balle **doit obligatoirement** être rejouée sans pénalité. Cette seconde balle devient balle en jeu.

7-BALLE PLACEE

- Sur les zones tondues ras de la zone générale, la balle peut être marquée, relevée, nettoyée et placée à moins d'une longueur de carte sans se rapprocher du trou. Une fois ainsi placée, la balle ne peut plus être replacée une seconde fois.